

Fiche 4

Les règles d'acquisition et de détention pour les armes de chasse

Acquisition			Détention
Catégorie de l'arme	Titre permanent du permis de chasser	Validation pour l'année en cours ou précédente	Titre permanent du permis de chasser
<i>C</i>	✓	✓	✓
<i>D-1°</i>	✓	✓	✓
<i>D-2°</i>	<i>Libre</i>	<i>Libre</i>	<i>Libre</i>

Une validation temporaire 3 jours ou 9 jours permet l'acquisition d'une arme de chasse.